

RGPD : Quelles sont les données concernées ?

✖	RGPD : Quelles sont les données concernées ?
---	--

Le 25 mai 2018 est la date à laquelle les sanctions relatives au non respect des mesures relatives à la protection des Données à Caractère Personnel sont applicables. Cependant, quelles sont les données concernées ?

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) ne s'applique qu'aux « *données à caractère personnel* » définies comme « *toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable* ».

Comme le précise l'article 4 du RGPD, est réputée être une « *personne physique identifiable* » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Comme le précise Denis JACOPINI, si vous avez du mal à identifier une Donnée à Caractère Personnel, posez-vous la question suivante :

« Est ce que l'information ou le groupe d'information dont je dispose permet d'identifier une personne unique à l'échelle de la population ? »

La réponse est OUI, alors vous êtes en présence d'une Donnée à Caractère Personnel. N'appellez pas la Police, il n'y a pas de danger, mais mettez votre organisme en conformité.



Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?

Besoin d'une formation pour apprendre à vous

mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

RGPD : Que se passe t-il si le 25 mai 2018 nous n'avons pas terminé notre mise en conformité ?

Formation RGPD/DPO : Concrètement, comment se mettre en conformité avec le règlement ?

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles



Réagissez à cet article